

Politique : le RIC délibératif met à l'épreuve une Assemblée fragmentée en 2025

En novembre 2025, la députée Marie Pochon (Écologiste – Drôme) a déposé la PPL n°2081 visant à instaurer un Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) délibératif. **Cosignée par 20 députés issus de trois groupes parlementaires**, cette initiative remet au centre du débat la question de la décision citoyenne et **oblige l'Assemblée à clarifier sa position sur la démocratie directe**.

Un texte qui s'inscrit dans une série de tentatives avortées

Après les initiatives de Jean Lassalle (2021) et de Jean-François Coulomme (2023 et 2024), cette nouvelle PPL relance la question du RIC, confirmant qu'un socle transpartisan existe, sans pour autant avoir encore franchi l'étape du débat en séance.

Une rédaction nourrie par un travail scientifique et citoyen

Comme pour les précédentes propositions, Marie Pochon a mené un entretien approfondi avec Raul Magni-Berton, professeur de science politique à l'Université catholique de Lille et cofondateur de Solution Démocratique, dont les analyses ont contribué à structurer le texte. Ce dialogue témoigne d'une volonté de produire une base juridique solide, loin des propositions symboliques souvent déposées mais peu argumentées.

Les limites du texte actuel

Pour ne pas connaître le sort des précédentes propositions, trois étapes seront déterminantes : 1/ Inscription dans une niche parlementaire, condition indispensable pour éviter que le texte ne reste dans les tiroirs. 2/ Ouverture d'un débat public au Parlement et dans l'espace médiatique. 3/ Rassemblement du plus grand nombre de groupes politiques, condition sine qua non pour créer un rapport de force favorable.

« Le RIC délibératif est une innovation démocratique crédible, techniquement solide et attendue. Marie Pochon a fait un pas important : à présent, la balle est dans le camp des autres groupes parlementaires. » estime Raul Magni-Berton, professeur de sciences politiques et cofondateur de Solution Démocratique.